



PÔLE MÉDICO-SOCIAL



CAMSP
DE HAUTE-SAÔNE



PCO·70

Plateforme de Coordination et d'Orientation
Haute-Saône

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025
CENTRE D'ACTION MÉDICO
SOCIALE PRÉCOCE / PCO

Table des matières

Introduction.....	3
1. CAMSP	4
1.1 Les missions.....	4
1.2 L'activité	4
2. Equipe Diagnostique Autisme de Proximité (EDAP).....	7
3. Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO).....	8
3.1 Missions.....	8
3.2 Activité :.....	8
3.3 Actions à poursuivre avec les partenaires :.....	9
3.4 Actions à développer :.....	9
3.5 Besoins de formation :	9
4. Partenariat.....	10
5. Ressources humaines	10
5.1 Liste du personnel au 31/12/2025	10
5.2 Mouvements de personnel	11
5.3 Accueil de stagiaires	11
5.4 Formation	12
6. DEMARCHE QUALITE	12
6.1 Evaluations externes	12
6.2 Plaintes et réclamations	12
6.3 Evénements indésirables.....	12
6.4 Plan d'action.....	13
Les perspectives pour 2026.....	13

Introduction

2025: année riche en projets :

Suite à la validation, fin 2024, du projet régional de recherche en santé publique **RESPIRE** : « Réponse à l'Échappement au parcours de soin TND troubles neuromoteurs, trauma complexe par la prévention du surhandicap dans un territoire rural grâce à une action de soin primaire sur l'environnement », l'année 2025 a vu la mise en place d'un certain nombre d'actions dans ce cadre :

- Formation SESAM sur les besoins fondamentaux de l'enfant
- Formation à l'échelle d'observation des mouvements généraux GM Trust pour 2 médecins niveau 1 à Nantes et avancé à Besançon pour le repérage des enfants à risque de paralysie cérébrale
- Formation en mai et septembre 2025 : professionnels du CAMSP, kiné libéraux, psychomotricien, pédiatre du GH et psychiatre du CHU : repérage précoce et prise en charge des troubles sensorimoteurs dans la première année de vie – Formation dispensée par Dr Vasseur et Mr Fauquer
- Rencontres avec les partenaires du GH
- Recrutement d'un chargé de mission de janvier à juillet 2025 pour accompagner dans la démarche d'action recherche
- Lien avec le Grades : la PCO 70 est la 1ère PCO à utiliser e-TICSS, engagement à aider à la structuration d'un e-parcours TND puis participation aux groupes de travail e-TICSS
- Formation des professionnels de crèches (financement CAF) à l'accueil spécifique des enfants en situation de vulnérabilité et avec écart de développement (équipe CAMSP)
- Coordination avec les puéricultrices de PMI pour les situations de vulnérabilité avec non mise en place de l'orientation CAMSP préconisée, début d'un travail de repérage précoce en ante-natal avec les sages-femmes de PMI et libérales,
- Convention avec le service d'obstétrique et de réanimation du CHU pour intervention de la puéricultrice, mission d'information sur le CAMSP et passation de NBO
- COPIL CPAM ARS CAF du 04 juillet 2025 : état d'avancement du projet RESPIRE 1000 J 360°70
- Présentation de RESPIRE 1000 J 360°70 Journée d'étude CAMSP Doubs Aire Urbaine 2/10/25
- Intervention d'une étudiante au LaSA M1 – étude quantitative pour comprendre pourquoi les enfants arrivent tard sur le CAMSP
- 10/12/2025 : organisation du Comité de suivi de RESPIRE

Déploiement d'un nouveau logiciel DUI – Imago

Au cours de l'année, le CAMSP et la PCO se sont dotés d'un nouveau Dossier Informatisé de l'Usager (Imago), avec une volonté d'harmoniser le DUI sur le pôle médico-social. De nombreuses journées de formation ont eu lieu, pour un déploiement effectif à partir du mois de juillet 2025.

Préparation des évaluations externes

La préparation des évaluations externes a rythmé cette année. Elles auront lieu début 2026, mais cela a nécessité la rédaction d'un certain nombre de procédures pour ancrer le service dans la démarche qualité.

2025 : année riche en activité

L'augmentation du nombre d'enfants accompagnés s'est accentuée sur l'année 2025. Malgré ce surcroît de prise en soin, l'engagement des professionnels est à souligner. Chacun a su être à l'écoute et à la recherche des meilleures réponses aux besoins des enfants pour mener un travail de qualité.

Enfin, cette année a été marquée par le départ de Mme GAMBACHE, directrice du CAMSP. Elle a été remplacée par une nouvelle directrice, Mme LACROIX, arrivée au mois d'avril 2025.

1. CAMSP

1.1 Les missions

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce est un établissement médico-social chargé de la prise en charge précoce. Il s'adresse à toute famille ayant des inquiétudes sur le développement ou le comportement de leur enfant âgé de 0 à 6 ans domiciliés sur le département de Haute-Saône hors canton d'Héricourt.

Le CAMSP essaie d'intervenir le plus tôt possible auprès de l'enfant et sa famille pour proposer, en accord avec les parents, un parcours d'évaluation globale et des propositions de soins adaptés à chaque enfant en fonction de ses besoins. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire médicale, paramédicale et éducative.

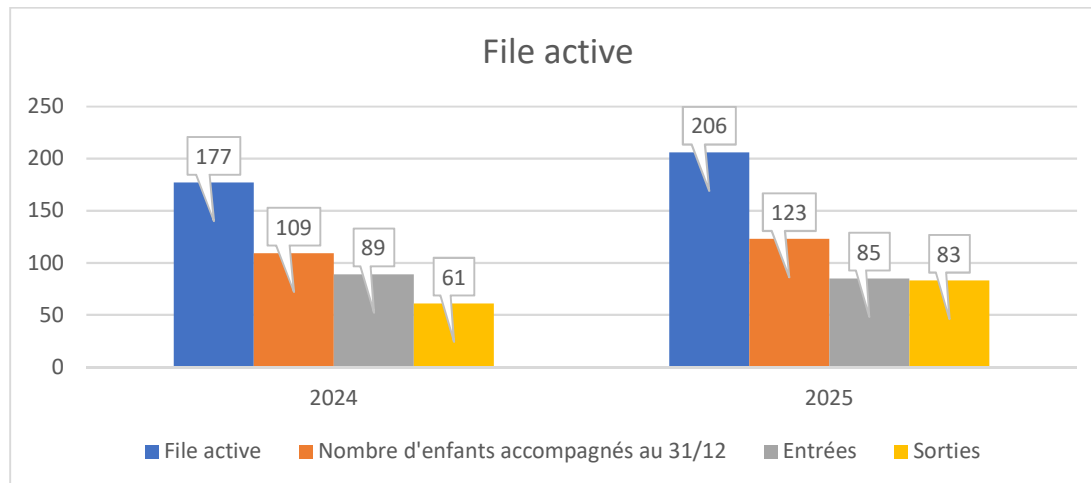
Le CAMSP dispose d'un agrément de 70 places. Le service est ouvert 210 jours par an. Aucune démarche préalable n'est nécessaire pour consulter. Il est financé à 80% par l'assurance maladie et 20% par le conseil départemental.

Le CAMSP porte les dispositifs de la PCO et de l'EDAP.

1.2 L'activité

Cette année, le CAMSP a connu une forte activité en constante augmentation avec une file active à 206 enfants au 31/12 (177 enfants en 2024).

(Définition de la « file active » selon CNSA : Nombre d'enfants ayant bénéficié d'au moins un acte durant l'année civile.)

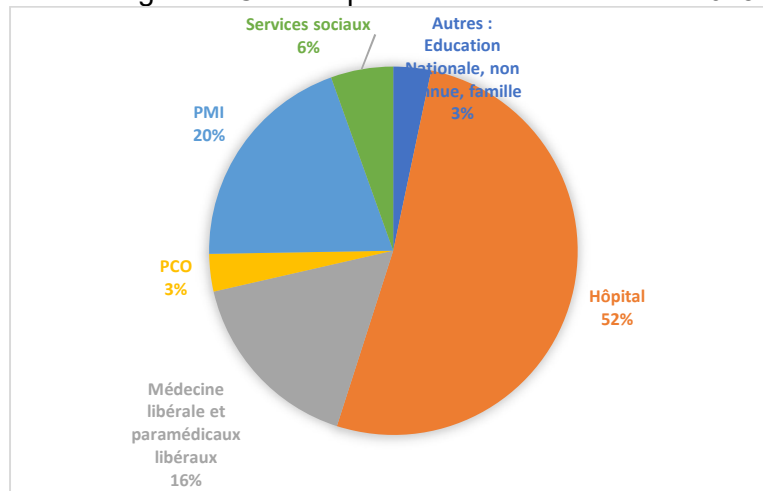


Au 31/12/2025 123 enfants étaient présents pour une habilitation à 70, soit 75 garçons et 48 filles.

Parmi les 206 enfants :

- 85 enfants ont été admis au cours de l'année 2025. Les entrées au CAMSP se font tout au long de l'année.

Adressages au CAMSP pour les enfants admis en 2025



Nous connaissons une plus grande diversité d'adresseurs du fait de nos sensibilisations auprès des partenaires pour faire connaître le CAMSP.

Les enfants ont en moyenne 16 mois à leur admission (contre 17 mois en 2024). Nous continuons à travailler avec les partenaires pour abaisser encore cet âge et éviter un retard de prise en soin.

Nous prenons en soin 50 enfants bénéficiant d'une mesure de protection soit 57% des enfants admis en 2025 (contre 46 en 2024) soit 24% des enfants présents (file active) :

- 30 (28 en 2024) enfants placés
- 20 (18 en 2024) enfants avec des mesures éducatives.

Ces suivis demandent un accompagnement intensif avec des partenariats multiples et un soutien à l'assistant familial quand l'enfant est confié.

- 83 sont sortis avec une moyenne d'âge de 3 ans et 1 mois soit 37 mois (contre 3 ans et 5 mois soit 41 mois en 2024).

La durée moyenne de prise en charge est de **14 mois** (contre 14 mois et demi en 2024).

Les problèmes de fluidité à la sortie (enfants au CAMSP en attente d'une autre solution) restent une problématique récurrente. Les services qui prennent la suite sont eux-mêmes engorgés et ne sont donc pas en mesure d'accueillir tous les enfants qui quittent le CAMSP entraînant une attente pour intégrer un SESSAD, un DIME ou le CMP. Le CAMSP 70 a fait le choix jusqu'à maintenant de poursuivre le suivi dans l'attente de l'orientation. Les délais d'attente peuvent être longs, notamment pour les enfants qui présentent des troubles de la déficience intellectuelle.

Cette décision devient de plus en plus complexe du fait du nombre croissant de sollicitations. Ce qui questionne sur le fonctionnement actuel du service, qui sera à réfléchir dans le cadre de la réflexion du projet de service.

Sur 83 enfants sortis, les orientations s'établissent comme suit :

Secteur sanitaire (CMP) : 9 contre 1 en 2024

CMPP : 1

Critère d'âge : 1

Service médico-social (SESSAD) : 13 contre 19 en 2024

Sans nécessité d'orientation : 11 contre 13 en 2024
Suivi thérapeutique libéral : 19 contre 4 en 2024
Autre CAMSP : 2 contre 4 en 2024
Rupture de PEC : 15
Fin de PEC concertée : 14 contre 4 en 2024

Réunions de synthèses

Nous avons organisé 144 réunions de synthèse (contre 121 en 2024). Cette augmentation est le corolaire de notre accroissement d'activité.

Rendez-vous retour de synthèse avec les parents

La cheffe de service a organisé 126 rendez-vous de retour de synthèse (123 en 2024). Ces temps se déroulent avec les parents ou les assistants familiaux si l'enfant est confié.

Ces entretiens permettent des échanges sur le contenu du projet individualisé d'accompagnement et sur les attentes des parents.

Séances programmées dans l'année

Nombre de séances programmées	5724 contre 3814 en 2024
Nombre de séances non réalisées	755 contre 777 en 2024

Les annulations de séances relèvent de l'absence soit de l'enfant, soit du professionnel.

579 contre 620 interventions en 2024 n'ont pas été réalisées du fait de l'absence des enfants qui représentent 10% contre 16% du total des interventions. Ce taux est en baisse.

Nombre d'interventions réalisées en dehors du CAMSP :

En 2025, l'éducatrice spécialisée a participé à 15 ESS (Equipe de Suivi de Scolarité) et 43 interventions en école (observations et conseils).

Le CAMSP soutient l'inclusion et la scolarisation. L'éducatrice spécialisée assure cet accompagnement qui se concrétise par :

- Des liens réguliers téléphoniques avec les enseignants.
- Des observations des enfants à l'école une à deux fois par an afin de donner des préconisations concernant l'installation en classe et les besoins d'adaptation des supports.
- Participation aux ESS.

Le CAMSP intervient également dans des structures de petite enfance (crèche, halte-garderie). Pour aider à l'accueil des enfants suivis par le CAMSP au sein de ces lieux de socialisation, l'infirmière puéricultrice réalise des visites dans les structures, crée du lien et facilite les relations. Elle s'est rendue 85 fois contre 21 fois en 2024 dans les crèches, MAM ou halte-garderie.

Détails des interventions :

- Nombre de VAD avec éducatrice spécialisée ou AS : 45
- Nombre de visites en crèche et MAM : 35 seule + 2 avec une psychomotricienne
- Nombre de VAD avec psychomot : 2
- Nombre de VAD avec puéricultrice de PMI : 1

Autres interventions réalisées par l'infirmière puéricultrice :

- Enfants avec PEC complémentaires non rétribuée par le CAMSP : 8

Une convention a été signée en mars 2025 entre le CAMSP et le CHU (Service néonatalogie et maternité). L'infirmière puéricultrice du CAMSP se rend disponible de manière hebdomadaire pour rencontrer les parents et réaliser une observation NBO de l'enfant.

- Participation à des réunion de partage d'informations : 10

L'infirmière puéricultrice a continué de développer un partenariat étroit avec la PMI. Elle participe à des réunions instaurées tous les 2 mois avec les puéricultrices de différents CMS. Depuis 2025, l'infirmière puéricultrice assiste également aux réunions périnatales organisées dans les CMS de Gray et Vesoul.

L'accompagnement se réalise principalement en individuel mais des groupes peuvent être constitués en fonction d'un besoin identifié chez l'enfant.

L'équipe s'est ainsi mobilisée pour proposer des activités différentes tout au long de l'année : 4 ateliers cuisine, 16 séances piscine parents /enfants, 5 séances en balnéothérapie, 3 interventions dans le cadre de la médiation animalière, 1 sortie extérieure, et 40 visites à domicile ont été organisées.

Nombre d'interventions médicales auprès des enfants de la file active

Le pédiatre, MPR et ORL ont réalisé 226 contre 204 consultations médicales 2024 en présence de l'enfant et/ou de ses parents ou assistants familiaux.

Pédiatre	131 contre 125 en 2024
MPR	40 contre 35 en 2024
ORL	55 contre 44 en 2024

Distance du domicile

Sur 87 enfants admis :

38 contre 34 (en 2024) avaient moins de 30mn pour venir au CAMSP et 49 contre 54 (2024) plus de 30 mn.

En moyenne, les parents ont 29 km pour 31 min de trajet.

Un partenariat a été établi avec la ville de Gray pour délocaliser certaines séances de professionnels afin d'éviter aux familles des trajets trop longs. Cette expérience a eu lieu de mars à juillet 2025 dans les locaux partagés « Aux Gray des familles » à côté de la crèche. Cette expérience n'a pas été reconduite en raison de locaux non adaptés et à la cohérence des parcours d'accompagnement (séances que le jeudi). Une réflexion devra se poursuivre dans ce sens.

2. Equipe Diagnostique Autisme de Proximité (EDAP)

L'Equipe de Diagnostic Autisme de Proximité (EDAP) est un dispositif rattaché au CAMSP. L'EDAP met en œuvre les évaluations diagnostiques des enfants susceptibles de présenter un Trouble du Spectre de l'Autisme. Ce dispositif répond aux priorités du 3ème Plan Autisme. À la suite du diagnostic, le projet est établi en lien étroit avec la famille afin de proposer des modalités d'accompagnement et d'orientation. Le Service est constitué d'une équipe pluridisciplinaire et spécialisée.

Nous avons effectué 10 bilans dans ce cadre.

3. Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)

3.1 Missions

La Plateforme de Coordination et d'Orientation est un dispositif gouvernemental mis en place en 2022 en Haute-Saône pour les enfants de moins de 7 ans qui présentent des difficultés et sont à risques de troubles du neurodéveloppement. Ces enfants peuvent bénéficier d'un forfait d'intervention précoce qui comprend des bilans et séances d'ergothérapeute, de psychomotricien, de neuropsychologue et de psychologue.

Ce forfait permet une prise en charge par la sécurité sociale et les familles n'ont pas à faire l'avance des frais. La prise en charge est prévue sur une durée de 1 an, renouvelable 1 fois. Les soins orthophoniques ne sont pas conventionnés avec la PCO, ils sont hors forfait précoce car les soins sont pris en charge directement par l'assurance maladie, idem pour la kinésithérapie.

L'admission se fait par le biais d'un livret d'adressage qui contient des grilles de repérage de signes d'alerte en fonction de l'âge de l'enfant, grilles qui sont incluses dans le carnet de santé des enfants depuis janvier 2025.

Elle est portée par le CAMSP et compte 4 associations partenaires signataires de la convention constitutive :

- AHSSEA au titre du CAMSP et des SESSAD (Moteur et Auditif)
- UGECAM Plateforme IME - SESSAD - PCPE
- HANDY'UP - pôle enfance Gray, Héricourt, Luxeuil
- Association Charles BRIED – CMPP

3.2 Activité :

204 enfants ont été suivis en 2025, dont 168 enfants ont été admis sur la PCO en 2025 (contre 121 en 2024), 123 sortis (contre 82 en 2024), avec une moyenne d'âge de 4 ans et 4 mois).

Au niveau des adresseurs, les demandes sont émises par 59% de médecin généraliste, 17% de pédiatre, 23% de médecin PMI et 2% médecin scolaire.

Pour fonctionner, la PCO doit signer des conventions avec des professionnels libéraux.

En 2025, 20 ont été signées avec des psychomotriciens, 5 avec des ergothérapeutes, 5 avec des psychologues, 6 avec des neuropsychologues.

16 professionnels conventionnés sont basés dans le département et 20 professionnels conventionnés sont hors département.

Les Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) se déroulent généralement en visioconférence avec les professionnels qui prennent en charge les enfants, en présence d'un médecin coordinateur et d'une coordinatrice de parcours.

En 2025 : 166 RCP ont eu lieu contre 152 RCP en 2024.

Au vu de l'accroissement de l'activité, le délai de prise en charge, entre la réception du livret d'adressage et l'inclusion dans le parcours a augmenté fortement :

- Délai de prise en charge (nombre de jours) entre la réception du livret d'adressage et l'inclusion dans le parcours : 44.13 (contre 33.60 jours sur le 2nd semestre 2024)
- En moyenne, 28 jours entre la validation du parcours et le rdv famille sur 2025

Certains enfants bénéficient de ce qu'on appelle un parcours mixte. C'est-à-dire qu'ils bénéficient des deux modalités : PCO et structure partenaire. Nous pouvons en comptabiliser 51 sur 204 enfants suivis en 2025 :

- 28 avec SESSAD AUDITIF (Consultation ORL – Dr OHL)
- 4 avec SESSAD MOTEUR (CS MPR – Dr FEUVRIER)

- 15 avec le CAMSP (CS pédiatriques – Dr VURPILLAT)
- 37 avec le CAMSP (bilans avec psychologue, orthophonie...)
- 13 Bilans avec l'EDAP (Equipe Diagnostic Autisme de Proximité) au sein du CAMSP
- 1 Bilan en psychomotricité avec le DIME Handy UP

L'année 2025, c'est vu également marquée par le déménagement des locaux de la PCO, initialement installés sur le CAMSP. Compte tenu de l'augmentation soutenue de l'activité, que ça soit du CAMSP ou la PCO, la PCO s'est installée dans les anciens locaux du SESSAD déficient intellectuel.

3.3 Actions à poursuivre avec les partenaires :

Signature de conventions en cours :

Les centres ressources de niveau 3 :

- CRA
- CRTLA

Le réseau de suivi des enfants vulnérables :

- DSRP-FC Dispositif Spécifique Régional en périnatalité
- Formalisation d'un partenariat avec les orthophonistes

3.4 Actions à développer :

- Information et sensibilisation des médecins
- Renforcer les conventionnements avec des psychologues
- Organisation de 2 visio avec les professionnels libéraux pour présenter l'évolution de la PCO et la possibilité de formation financée par la PCO

Guidance Parentale :

En 2025, les actions de guidance parentale ont débuté. A titre individuel, 19 familles ont pu bénéficier de guidance, sous différentes formes : programme Barkley, programme Réact, soutien communication, psychoéducation, comportements problèmes...

La guidance parentale est menée par une professionnelle, toujours soutenue par un binôme dans l'équipe. Les professionnelles sont éducatrices ou neuropsychologue.

La guidance parentale s'est déclinée aussi sous forme d'ateliers. Sur le premier semestre, 3 ateliers intitulés « jouer ensemble » ont été organisés, animés par une éducatrice et une neuropsychologue, avec une dizaine de familles ayant participées au total. Au second semestre, un cycle de 3 ateliers avec le même groupe de parents a eu lieu (5 familles), sur la gestion des émotions.

3.5 Besoins de formation :

- Action de sensibilisation avec l'Education Nationale : journée de formation avec l'EMAS, présentation sur les Circonscriptions de l'Education Nationale, liens avec le PAS (rencontres et liens réguliers)
- Continuer à recueillir les besoins des libéraux pour mettre en place des actions de formation

4. Partenariat

Le CAMSP et la PCO ont poursuivi leur rôle de ressource, d'information et d'expertise auprès des partenaires.

Suite à la signature de la convention avec le CHU de Besançon et le CAMSP, l'infirmière puéricultrice a pu intervenir au sein du CHU pour pratiquer des échelles de passation sur des bébés accueillis à la maternité et en service de néonatalogie et établir un 1^{er} lien avec les parents résidants en Haute-Saône.

Des discussions ont pu avoir lieu avec le GH70 pour envisager également cette possibilité et ainsi conventionner. Les échanges sont en cours.

Les professionnels du CAMSP et de la PCO ont pu participer à différentes actions et rencontres sur le territoire :

- ateliers sur les 1000 1ers jours CPTS, CLS
- comité technique des 1000 jours
- 1^{ère} journée nationale des PCO
- forum des métiers de la santé
- participation de l'ensemble des professionnels du CAMSP à la journée d'étude de l'Aire Urbaine et tenu d'un stand
- participation à la journée DSRP
- participation aux journées ANECAMSP

En 2025, nous avons également signé la convention avec le DSRP.

5. Ressources humaines

En 2025, le service connaît un taux d'absentéisme à 6%, en augmentation par rapport à 2024 (3.5%), lié notamment à un arrêt de plus longue durée d'un des professionnels.

5.1 Liste du personnel au 31/12/2025

	FONCTION	ETP
DIRECTION	Directrice de pôle	0.02
	Directrice	0,40
	Cheffe de Service	1
ADMINISTRATIF		
	Secrétaire	1,10
MEDICAL		
	Pédiatre directrice médicale	0,50
	Pédiatre non pourvu	0,20
	ORL	0,05
	MPR	0,10
	Pédopsychiatre non pourvu	0,20
PSYCHOLOGUE		
	Psychologue	1,50
	Neuropsychologue	0,20
PARAMEDICAL		

	Infirmière puéricultrice	1
	Psychomotriciens	2
	Orthophoniste	1,50
EDUCATIF		
	Educatrices Spécialisées	3
	Coordinatrice de parcours	1
PCO		
	Assistante médico administrative	1
	Coordinatrice de parcours	0,80
	Médecins coordonnateurs	0,20
Personnel détaché GH70	Psychomotricien	1
CDD DE RENFORT		
Depuis sept 23	Neuropsychologue	0,20

5.2 Mouvements de personnel

Mme Gambache, Directrice a quitté le service au 31/12/2024. La nouvelle directrice, Mme Lacroix a été recrutée en avril 2025.

Compte tenu d'un refus de demande de rebasage adressé à l'ARS, et d'une augmentation continue de l'activité du CAMSP, nous avons fait le choix de pérenniser en CDI le poste d'orthophoniste d'1 ETP, mais également un 0.5 ETP de psychomotricienne. Dans un souci d'équilibre financier, nous avons diminué le temps de pédiatre non pourvu (de 0.5 ETP à 0.2 ETP).

5.3 Accueil de stagiaires

Le service continue d'ouvrir aux étudiants la possibilité de venir en stage. Nous avons pu recevoir des étudiants :

1 Educatrice de Jeunes Enfants

Du 13/10/2025 au 16/01/2026

2 Assistantes de Service Social

Du 30/09/2024 au 28/03/2025

Du 24/11/2025 au 03/04/2026

2 Psychomotriciennes

Du 13/09/2024 à mai 2025

Du 12/09/2025 au 24/04/2026

1 Orthophoniste

Du 06/03/2025 au 16/05/2025

2 Etudiants en médecine

5.4 Formation

Les professionnels CAMSP/PCO restent en veille ; ils sont toujours attentifs à des propositions de formation pour poursuivre l'acquisition, la mise à jour de compétences ou pour partager et réfléchir à leur pratique. Cela est rendu possible dans le cadre du plan de formation ou de perfectionnement.

L'équipe du CAMSP a notamment participé à la formation « *Repérage précoce et prise en charge des troubles sensorimoteurs dans la 1^{ère} année de vie* ». Formation conjointe avec des professionnels du CHU, du GH et des libéraux. Cette formation a été dispensée par Dr Vasseur, sur 6 jours.

L'ensemble des professionnels ont été formés sur les mois de juin et juillet au nouveau logiciel DUI : Imago.

L'équipe a participé à une journée d'étude organisée par le Dispositif Spécifique Régional de Périnatalité.

6. DEMARCHE QUALITE

6.1 Evaluations externes

En 2026, le CAMSP et la PCO seront concernés par les évaluations externes :

-28 et 29 janvier 2026

En amont de ces évaluations, le CAMSP et la PCO ont réalisé sur l'année 2025 leurs auto évaluations par le biais de groupes de travail avec les professionnels.

De ce travail, a découlé la rédaction d'un certain nombre de procédures et documents officiels :

- Procédure plaintes et réclamations
- Procédure événements indésirables
- Procédure circuit du médicament
- Procédure évaluation de la douleur chez l'enfant
- Procédure consignes d'évacuation
- Procédure RIP
- Actualisation de la procédure d'admission
- Livret d'accueil du nouveau salarié
- Charte bientraitance
- Plan de continuité d'activité
- Questionnaire de satisfaction enfants et familles
- Mise à jour du livret d'accueil

Cette démarche a permis de dynamiser une culture qualité au sein des services.

6.2 Plaintes et réclamations

La procédure « Registre des plaintes et réclamations » a été créée et diffusée en septembre 2025. Un temps d'acculturation de ce nouvel outil par les professionnels est nécessaire avant une utilisation optimum. Cette procédure a été présentée en réunion institutionnelle le 25 août. L'information a été donnée aux familles par le biais du livret d'accueil.

De septembre à décembre 2025 :

-1 plainte a été enregistrée dans le registre

6.3 Evénements indésirables

La procédure « Gestion d'un événement indésirable » et la fiche de saisine ont été créés et diffusés en septembre 2025. Un temps d'acculturation de ce nouvel outil par les

professionnels est nécessaire avant une utilisation optimum. Cette procédure a été présentée en réunion institutionnelle le 25 août.

De septembre à décembre 2025 :

-4 événements indésirables : qualité des soins/risques professionnels

6.4 Plan d'action

Un plan d'action a été réalisé en déterminant les actions à déployer pour 2026-2027 Ce plan d'action sera à adapter en fonction des éléments qui seront remontés suite au rapport des évaluations externes.

Il s'agit de créer une culture qualité au sein des services, et de continuer sur la dynamique impulser en 2025.

Les perspectives pour 2026

- Réalisation des évaluations externes et mise en place des actions d'amélioration préconisées dans ce cadre en respectant les échéances
- Poursuite des réflexions autour de l'immobilier afin de permettre le regroupement géographique CAMSP/PCO et améliorer la fonctionnalité des locaux du CAMSP tout en anticipant les missions futures.
- Réécriture du projet de service en s'appuyant sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, en mettant en perspective RESPIRE et l'activité soutenue des services CAMSP et PCO
- Structuration d'un plan d'action, avec échéancier, dans le cadre de RESPIRE
- Action d'élaboration d'un e-parcours dédiés aux TND, participation aux ateliers organisés par le GRADES et l'ARS.